

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 99-12 DU 10 Février 1999

**Portant nomination du Secrétaire Général
du fonds de dépôts et des garanties**

Le Président de la République,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu l'Ordonnance n° 14-98 du 31 décembre 1998 portant création du fonds de
dépôts et des garanties ;

Vu le décret n° 98-474 du 31 décembre 1998 portant approbation des statuts du
fonds de dépôts et des garanties ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 Janvier 1999 portant nomination des membres du
Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-2 du 12 Janvier 1999 portant organisation des intérim des
membres du Gouvernement ;

En conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : M. Bruno ITOUA est nommé secrétaire général du fonds de
dépôts et des garanties

Article 2 : Le présent décret sera inséré au journal officiel.

Fait à Brazzaville, le 10 février 1999

Général d'Armée Denis SASSOU - NGUESSO.-

Par le Président de la République,
Le ministre des hydrocarbures,

Pour le ministre de l'économie,
des finances et du budget en mission :
le ministre à la présidence de la
république, chargé du cabinet du Chef
de l'Etat et du contrôle d'Etat


Jean-Baptiste TATI LOUTARD


Gérard BISSOU